



## 6 CHOIX DU DISPOSITIF DE GESTION

Nous vous invitons à préciser les modalités de mise en oeuvre de votre contrat de prévoyance. La structure employeur ayant plusieurs établissements peut opter pour une gestion centralisée de son contrat ou laisser à chaque structure le soin de se gérer.

**Cas A : Gestion centralisée** (association monosite ou multi-établissements en gestion regroupée)

Les salariés seront affiliés sur l'établissement siège qui sera le destinataire unique des décomptes et prestations versées.

**ADRESSE COTISATIONS** (envoi des avis d'appel) :

Le siège de la structure employeur mentionnée au recto

Autre destinataire : .....

SIRET

N° et rue : .....

CP : ..... Ville : .....

**ADRESSE PRESTATIONS** (envoi des décomptes) :

Le siège de la structure employeur mentionnée au recto

Autre destinataire : .....

SIRET

N° et rue : .....

CP : ..... Ville : .....

**Cas B : Gestion MULTISITES** (les établissements sont gérés de manière distincte)

Merci de joindre un formulaire « Inscription d'établissement » pour chacun des sites, y compris le siège, accompagné(s) de la liste du personnel à affilier et de la déclaration des risques en cours. Préciser le nombre de formulaires joints.

## 7 PERSONNEL À AFFILIER À LA DATE D'EFFET

Si vous devez déclarer un plus grand nombre de salariés merci de renseigner le formulaire « liste du personnel à affilier » prévu à cet effet

NOM (1)	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	N° SÉCURITÉ SOCIALE	SITUATION DE FAMILLE (2)	DATE EMBAUCHE
		JJ/MM/AA	<input type="text"/>		JJ/MM/AA
			<input type="text"/>		
			<input type="text"/>		
			<input type="text"/>		
			<input type="text"/>		

(1) Pour les femmes mariées, merci d'indiquer le nom marital

(2) Merci d'indiquer l'abréviation de situation C = Célibataire, veuf(ve), divorcé(e), séparé(e), M = Marié(e), P = Partenaire de PACS, U = Concubinage, suivi du nombre d'enfants à charge (ex = M2 pour marié et 2 enfants à charge)

Je déclare qu'aucun des salariés ci-dessus n'est en arrêt de travail, en invalidité, en incapacité permanente professionnelle ou en temps partiel thérapeutique à la date d'effet, qu'aucun ancien salarié n'est indemnisé par un précédent contrat de prévoyance et ne pas avoir connaissance d'ayants droit d'anciens salariés décédés bénéficiaires de rente d'éducation, handicap ou de conjoint en vertu d'un contrat prévoyance collective souscrit antérieurement.

L'un au moins des salariés ci-dessus ou de mes anciens salariés est en arrêt de travail, en invalidité, en incapacité permanente professionnelle ou en temps partiel thérapeutique indemnisés par la Sécurité sociale ou un contrat précédent et/ou j'ai connaissance d'ayants droit d'anciens salariés décédés bénéficiaires de rentes d'éducation, handicap ou de conjoint en vertu d'un contrat de prévoyance collective souscrit antérieurement.

### MUTEX

Société anonyme au capital de 37 302 300 euros.

Entreprise régie par le Code des assurances

RCS Nanterre 529 219 040

Siège social : 140 avenue de la République - 92320 Châtillon

Assureur des garanties

### TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce bulletin font l'objet d'un traitement automatisé pour permettre la gestion de votre adhésion et l'affiliation de vos ayants droit. Les données « téléphone, téléphone portable, situation familiale, e-mail » sont demandées à titre facultatif, l'ensemble des autres données étant indispensable au traitement de votre adhésion.

Elles sont destinées à la mutuelle et aux organismes assureurs auprès desquels la mutuelle a souscrit un contrat collectif, ainsi qu'aux éventuels sous-traitants et prestataires impliqués dans la gestion du contrat et utilisées aux fins et selon les modalités de conservation et d'hébergement précisées à la notice d'information, de passation et de gestion (y compris commerciale) du contrat ainsi que pour garantir les obligations légales de la Mutuelle (lutte contre les fraudes, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

Vous serez avisé des informations et des services et solutions d'Harmonie Mutuelle par courrier ou téléphone, sauf si vous vous y opposez en vous connectant sur votre espace Harmonie & Moi ou en informant le DPO d'Harmonie Mutuelle, conformément aux modalités indiquées ci-après. Par ailleurs, vous pouvez également à tout moment vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (bloctel.gouv.fr).

Conformément à la réglementation en vigueur, vous, ainsi que vos ayants droit, disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de portabilité de vos données personnelles, et pouvez décider de leur sort après votre décès. Vous disposez en outre, pour des motifs légitimes d'un droit à la limitation des traitements, d'un droit au retrait de votre consentement, d'un droit à l'effacement et d'un droit d'opposition.

Vous pouvez exercer vos droits auprès du Responsable Protection des données – Data Protection Officer – de la Mutuelle par mail à l'adresse [dpo@harmonie-mutuelle.fr](mailto:dpo@harmonie-mutuelle.fr) ou par courrier postal adressé à « Harmonie Mutuelle – Service DPO – 29 quai François Mitterrand – 44273 Nantes Cedex 2 ». Lors de l'exercice de vos droits, la production d'un titre d'identité pourra vous être demandée.

En cas de réclamations relatives au traitement de vos données personnelles et à l'exercice de vos droits, vous pouvez saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

- Vous déclarez avoir pris connaissance et signé le devoir d'information et de conseil préalablement à la présente demande d'adhésion.
- Vous déclarez avoir reçu le résumé des garanties proposé à la souscription, le(s) document(s) d'information normalisé(s) sur le(s) produit(s) d'assurance, les Conditions Générales et certifiez avoir pris connaissance des dispositions contenues dans ce document.
- Vous certifiez sincères et valables les indications données dans cette demande d'adhésion.

### DOCUMENTS A JOINDRE A LA PRESENTE DÉCLARATION

- Statuts de l'association si non déjà adhérent à Harmonie Mutuelle ESS
- Copie d'un bulletin de salaire récent pour chaque catégorie de salariés concernée (cadre, non cadre...)
- Formulaire(s) d'inscription d'établissement mentionné(s) en 6 si applicable (Cas B)
- Liste(s) du personnel à affilier et le cas échéant, déclaration(s) des risques en cours pour chaque site déclaré (cf 6 et/ou 7)
- Extrait du JO constatant la déclaration en préfecture ou Extrait K-Bis de moins de 3 mois.

**Attention, toute fausse déclaration ou toute réticence intentionnelle de nature à changer l'objet du risque garanti ou à en atténuer l'importance pour l'organisme assureur peut entraîner la nullité du contrat de prévoyance.**

Nom et qualité du signataire : .....

Signature et cachet du souscripteur

Date .....

**Harmonie Mutuelle : distributeur et gestionnaire**

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le numéro Siren 538 518 473, Numéro LEI 9695003LU5ZH89G4TD57.  
Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.